

Rapport d'activités 2025-2026 présenté à l'assemblée générale du 21 septembre 2026



TABLE DES MATIÈRES

1.	MOT DE LA DIRECTION	2
2.	LA PRÉSENTATION DU BUREAU COORDONNATEUR	3
2.1	L'historique	3
2.2	L'agrément	3
2.3	Le personnel	4
2.4	Le conseil d'administration	4
3.	LES FONCTIONS DU BUREAU COORDONNATEUR	4
4.	LES ACTIVITÉS	5
4.1	L'offre de service de formation	5
4.2	Atelier d'éveil à la musique par les Jeunes musiciens du monde	6
4.3	Les fonctions de promotion et de prospection	6
4.4	Les agentes de conformité	7
4.5	Les agentes-conseil au soutien pédagogique et technique	7
4.6	L'administration	8
4.7	Le comité consultatif des RSGE	9
4.8	Le conseil d'administration	9
4.9	Le comité évaluation de la direction générale	10
5.	LES RESSOURCES HUMAINES	10
5.1	Le mouvement du personnel	10
5.2	Le perfectionnement du personnel	10
6.	LES RESSOURCES FINANCIÈRES	11
6.1	Les finances	11
6.2	Le taux d'occupation	11
7.	CONCLUSION	12

1. Mot de la direction

Aux membres de la corporation du Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial des Hautes-Marées

Bonjour,

C'est avec plaisir que je vous présente ce 19e rapport d'activités du Bureau coordonnateur couvrant la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

L'année 2025-2026 fut marquée par l'implantation du Portail et par une hausse importante de demandes de reconnaissance en vue de la transition de l'obligation de reconnaissance.

Je vous invite à lire ce rapport qui se veut un tour d'horizon de cette 19e année du Bureau coordonnateur de garde en milieu familial des Hautes-Marées.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Daphné Desrochers-Longchamps

Daphné Desrochers-Longchamps MAP, CRHA
Directrice générale du BCGMF des Hautes-Marées

2. La présentation du Bureau coordonnateur

2.1 L'historique

Le Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial des Hautes-Marées fût fondé le 4 avril 2006 par le travail concerté des CPE fondateurs Pamplémousse, Bout-en-train, Les Fourmis Ensablées, Le Colombier et du CHUL. Le 1er juin 2006, le Bureau coordonnateur commençait ses opérations officiellement sur la rue du Cardinal-Persico.

Le 21 décembre 2007, le siège social fut déménagé à la Plaza Laval afin que le Bureau coordonnateur puisse être accessible pour les parents et les responsables de service de garde (RSGE).

En mars 2008, le Bureau coordonnateur a signé l'engagement-qualité proposé par le ministère de la Famille et des Aînés. Par conséquent, le Bureau coordonnateur s'est engagé volontairement à assurer et à promouvoir la qualité éducative des services de garde en milieu familial ainsi qu'à mettre en place des moyens pour améliorer ses fonctions de coordination.

Au printemps 2008, le Bureau coordonnateur a déposé une demande d'augmentation de places subventionnées. Le 10 septembre 2008, le Bureau coordonnateur s'est vu octroyer 30 places supplémentaires à son agrément avec l'engagement de développer ces nouvelles places avant le 31 mars 2009, ce qui fût réalisé.

Le 22 avril 2022, la BC a reçu l'autorisation de développer 140 places subventionnées supplémentaires. Et le 27 décembre 2024. Le BC a reçu l'autorisation de développer 100 places subventionnées supplémentaires afin que l'Agrément atteigne 661 places subventionnées pour les services de garde en milieu familial. Le 11 février 2026 une demande de 72 places supplémentaires a été déposée. Le 18 mars 2026 la réponse fut positive, mais pour un développement à compter du 8 avril 2026.

2.2 L'agrément

Le Bureau coordonnateur détient depuis le 27 décembre 2024, un agrément de 661 places subventionnées pour la garde en milieu familial répartie sur le territoire de Sainte-Foy-Sillery.

Au 31 mars 2026, il comptait 117 RSGE reconnues, dont 105 RSGE en activité. De par ce fait, 706 enfants bénéficiaient d'une place à contribution réduite. 1 RSGE est reconnue sans place subventionnée.

2.3 Le personnel

Au 31 mars 2026, nous retrouvions au sein de l'équipe les personnes suivantes :

- | | |
|--|---------------------------------|
| ➤ Directrice | Daphné Desrochers-Longchamps |
| ➤ Agentes de conformité | Anie Mathieu, Mélissa Tanguay |
| ➤ Agentes-conseil au soutien
pédagogique et technique | Annick Tremblay et Maryann Côté |
| ➤ Agente administrative | Gyrecka-Gail Adanguidi |
| ➤ Commis au soutien administratif | Emna Saidani |

2.4 Le conseil d'administration

Au 31 mars 2026, le conseil d'administration était composé des personnes suivantes :

- | | | |
|--------------------|-----------------|--------------------------|
| ➤ Ahoudou Njam | Président | parent |
| ➤ Zohra Mbourounou | Administratrice | parent |
| ➤ Marie Hustaix | Secrétaire | parent |
| ➤ Maroua Landari | Trésorier | RSGE |
| ➤ Imen Fakhfakh | Administratrice | parent |
| ➤ Létitia Toukam | Administratrice | parent |
| ➤ Nicole Bouchard | Administratrice | représentante communauté |

3. Les fonctions du Bureau coordonnateur

Le Bureau coordonnateur est régi par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance et ses règlements. De plus, il doit appliquer les instructions administratives provenant du ministère de la Famille (MFA) et respecter les attentes ministérielles.

Au 31 mars 2026, le Bureau coordonnateur avait pour fonctions :

- d'accorder, de renouveler, de suspendre ou de révoquer, suivant les cas et conditions prévus par la loi, la reconnaissance à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial;
- d'assurer le respect des normes déterminées par la loi, applicables aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial qu'il a reconnues;

- de répartir entre les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial reconnues, selon les besoins de garde des parents et suivant les instructions du ministre, les places donnant droit à des services de garde subventionnés;
- de déterminer, selon les cas et conditions déterminées par règlement, l'admissibilité d'un parent à la contribution fixée par le gouvernement en vertu de l'article 82;
- d'administrer, suivant les instructions du ministre, l'octroi, le paiement, le maintien, la suspension, la diminution, le retrait ou la récupération de subventions aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial reconnues et assurer la signature et la gestion des ententes proposées par le ministre, ainsi que des documents et renseignements nécessaires à l'administration des subventions;
- de rendre disponible aux parents de l'information concernant la prestation de services de garde en milieu familial;
- de faire de la prospection sur le territoire qui lui est attribué afin de repérer et de guider les personnes pouvant être intéressées à devenir responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial;
- de promouvoir la garde en milieu familial comme mode de prestation de services de garde éducatifs à l'enfance;
- d'offrir, sur demande, un soutien pédagogique et technique;
- de traiter les plaintes concernant les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial reconnues.

4. Les activités

Dans cette section, nous vous présentons une synthèse des activités, du travail effectué par le personnel et de différents comités.

4.1 L'offre de service de formation

Pour l'année 2025-2026, Le conseil d'administration a décidé de ne pas déposer de demande de projet qualité auprès du MFA. Ainsi, une offre de formation a été mise en place par l'équipe du BC.

Les formations suivantes ont été offertes aux RSGE entre le 1^{re} avril 2025 et le 31 mars 2026 :

- Accueillir le poupon
- La psychomotricité pour les enfants de 0-5 ans
- L'alimentation chez les tout-petits
- Le développement cognitif des 0-2 ans.

4.2 Atelier d'éveil à la musique par les Jeunes musiciens du monde

Dans le quartier Notre-Dame-de-Foy, il y a 6 RSGE qui ont eu la possibilité de participer à des ateliers d'éveil à la musique avec les Jeunes musiciens du monde. C'est un total de 144 ateliers qui ont été réalisés. Ces ateliers se déroulent dans un quartier très précis du territoire et sont gratuits. 39 enfants ont bénéficié de ces ateliers.

4.3 Les fonctions de promotion et de prospection

Depuis avril 2022, le Bureau coordonnateur a 2 nouvelles fonctions :

- Effectuer la promotion des services de garde éducatifs en milieu familial comme mode de garde;
- Effectuer la prospection afin de repérer et de guider les personnes pouvant être intéressées à devenir responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial ;

Voici les actions réalisées :

Actions	Quand
Participation journée de bienvenue VQ	4 octobre 2025
Discussion avec des partenaires : projet-pilote	1
Participation campagne web avec l'AQCPE	2025-2026
Participation Carrefour action territoriale le CAT et comité immigration	4
Rencontres individuelles et plusieurs demandes d'information par courriel et par téléphone	61 personnes se sont inscrites dans le registre des requérantes

4.4 Les agentes de conformité

Les agentes de conformité ont pour tâches de procéder aux visites de surveillance à l'improviste, de transmettre de l'information aux requérantes, de gérer le dossier de reconnaissance d'une nouvelle RSGE et le renouvellement des reconnaissances. De plus, elles sont impliquées dans les dossiers de traitement des plaintes.

Voici quelques données statistiques comparatives :

	31 mars 2025		31 mars 2026	
	Renouvellements	Reconnaissances	Renouvellements	Reconnaissances
Visites de résidence	11	12	12	23
Entrevues RSGE	11	12	12	23
Entrevues conjoints, résidents de 14 et plus	N/A	18	N/A	32
	31 mars 2025		31 mars 2026	
Demandes suspension volontaires	5		4	
Fermetures définitives volontaires	0		2	
Suspension par le CA	1		3	
Fermeture par le CA	1		0	
Nouvelles RSGE	12		23	
Départ vers un autre BC	2		2	
Transfert d'un autre BC	1		2	
Visites de surveillance	255		282	
Visites de suivi suite à une contravention	35		15	
Visites suite à des plaintes	19		9	
Demandes de renseignements (RSGE, requérantes, parents, au téléphone et par courriel)	1732		2180	

4.5 Les agentes-conseil au soutien pédagogique et technique

Les agentes-conseil offrent du soutien aux RSGE sur le volet pédagogique et technique de leur service de garde. Ce soutien est offert à la demande de la RSGE notamment pour l'aménagement des lieux ou pour un enfant présentant des défis particuliers. Les agentes-conseil soutiennent également les RSGE par l'animation de soirées d'échange et d'information sur divers sujets ainsi que par la diffusion d'articles portant sur la pédagogie et le développement des enfants.

Voici quelques données statistiques comparatives :

	31 mars 2025	31 mars 2026
Visites de soutien	117	128
Soutien téléphonique	909	1197
Soutien par courriel	1509	3753
	1 soirée Santé Canada 1 soirée info AISGE 2 soirées Trousse cœur à cœur 2 soirées outils pour le projet qualité	1 soir sur le dossier éducatif et rédaction des portraits périodiques (7 RSGE) 1 soirée revenu Québec 1soirée agence du revenu 2 soirées présentation Portail
Animation de soirées diverses		
Café-rencontre	0	0
Prêts de matériel et de livres	15	11
Formation Lanterne	N/A	Mai 2025 (12 RSGE)
Formation accueillir le poupon	N/A	2 soirs (27 RSGE)
Formation La psychomotricité pour les enfants de 0-5 ans	N/A	17 RSGE
Formation alimentation des tout-petits	N/A	1 soir (19 RSGE)
Formation développement cognitif 0-2 ans	18	21
Demandes d'absences d'empêchement	165	188 demandes de VAE 117 déclarations sous-serment
Diffusion d'articles, informations	72 envois : santé, alimentation, formations, pédagogique,	60 envois : santé, alimentation, formations, pédagogique,

- Un travail de partenariat avec divers intervenants notamment du CIUSSS, du programme Agir tôt, de l'IRDPO orthophonistes, Comité 1^{re} transition centre de services des Découvreurs, Immigration petite enfance Capitale-Nationale ;
- 4 rencontres avec des parents au sujet des résultats de la grille d'évaluation du développement (GED)

4.6 L'administration

L'administration générale du Bureau coordonnateur est composée de l'agente administrative (secrétaire-comptable) et de la directrice générale. La directrice effectue la planification, la coordination et le contrôle afin d'assurer une gestion optimale des

ressources humaines, financières et matérielles. De plus, elle représente le Bureau coordonnateur auprès des différents partenaires.

L'agente administrative voit à l'inscription des enfants, effectue le versement des subventions aux RSGE, effectue la comptabilité et répond aux différentes demandes téléphoniques.

Voici quelques données statistiques comparatives :

	De 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	De 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026
Nouveaux enfants	458	543
Départs enfants	435	444

- Depuis le 1^{er} janvier 2011, le Bureau coordonnateur est membre d'une Mutuelle de prévention santé et sécurité au travail.

4.7 Le comité consultatif des RSGE

Le comité consultatif des RSGE a été relancé au cours de l'automne 2025. Il y a eu une rencontre en janvier 2026. Une deuxième rencontre a eu lieu en mai 2026). Les RSGE qui sont impliquées dans le comité consultatif sont Mme Raja Dahis, Mme Mona Amer, Mme Nadia Karsi, Mme Héra Ghaffari, Mme Houda Ben Aissa. Le comité est animé par Mme Annick Tremblay.

L'objectif du comité consultatif est de consulter les RSGE sur leurs besoins au niveau du soutien pédagogique : formation, offre de service, prêt de matériel, café-rencontre, les besoins envers les enfants et envers les parents. Il y a également l'aspect soutien technique, qui comporte les aspects tels que le dossier éducatif, le dossier administratif, le Portail etc.

Plusieurs éléments ont été nommés lors de la rencontre du mois de janvier 2026 et qui ont été pris en considération pour l'offre de service de 2026-2027 ainsi que des ajustements dans l'offre de soutien auprès des RSGE.

4.8 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni 10 fois entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026. Il a effectué le suivi de la gestion financière. Il a entériné les demandes volontaires de

suspension et de révocation des RSGE. Il a aussi accordé 23 nouvelles reconnaissances.

Le conseil d'administration a travaillé notamment sur les dossiers suivants :

- Demande d'augmentation des places subventionnées à l'agrément et projection financement du BC pour 2026-2027
- Évaluer les demandes pour des projets-pilotes
- Analyse des dossiers de vérification d'empêchements potentiels
- Procéder à la suspension et la révocation de la reconnaissance pour certains dossiers particuliers
- Analyser le dossier portant sur la campagne publicitaire nationale concernant la promotion et la prospection de nouvelles RSGE
- Actualiser le contrat de travail de la direction générale

4.9 Le comité évaluation de la direction générale

Cette année un seul comité a été mis sur pied afin de soutenir le travail du conseil d'administration. Ce comité a pour objectif d'effectuer une évaluation annuelle de la direction générale.

5. Les ressources humaines

5.1 Le mouvement du personnel

En 2025-2026, il y a eu l'embauche de Mme Annick Tremblay au poste d'agente conseil au soutien pédagogique et technique suite au départ à la retraite de Mme Guylaine Lussier. Afin de soutenir l'administration, Mme Emna Saidani s'est ajoutée à l'équipe à temps partiel depuis décembre 2025 à titre de commis au soutien à l'administration.

5.2 Le perfectionnement du personnel

Le perfectionnement demeure un élément clé à l'efficacité d'une organisation.

Les membres du personnel ont pu bénéficier de différentes sessions de perfectionnement selon leur domaine d'activité. Plus spécifiquement sur :

- Groupes de co-développement AC et ACSPT
- Formation pour la nouvelle ACSPT
- L'intégration des enfants allophones
- La cybersécurité
- La sensibilisation TSA avec Agir tôt
- L'alimentation chez les enfants autistes avec le centre d'expertise Autisme

6. Les ressources financières

6.1 Les finances

Le Bureau coordonnateur a commencé ses opérations en juin 2006 sans actif financier. Depuis 19 ans, il a effectué une gestion financière serrée afin de lui permettre de dégager un fonds de roulement. Ce fonds a pour but de permettre à la corporation de pallier aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur.

6.2 Le taux d'occupation

Le Bureau coordonnateur a une responsabilité à l'égard de la gestion territoriale des places subventionnées. Il doit chercher à en optimiser l'utilisation. Pour ce faire, le Bureau coordonnateur doit procéder à une annualisation des places subventionnées. Ce principe permet au Bureau coordonnateur d'octroyer davantage de places subventionnées que le nombre à son agrément.

2024-2025	2025-2026
88%	88.2%

7. Conclusion

L'implication de chacun est importante dans une organisation qu'elle soit de près ou de loin et nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé au bon fonctionnement du Bureau coordonnateur.